

ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms Mehmet

Nom CAN

Né le 14 septembre 1980
à Sakarya (Turquie)

de CAN
Faik
et de YIGITOGLU
Ayse

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

ÉPOUSE ou MÈRE

Prénoms Aurélie Audrey

Nom PIGNY

(1^{re} partie)2^{me} partie

Née le 29 mai 1984
à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)

de PIGNY
Gérard Georges
et de VENTURA
Brigitte Angèle

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 838

le 1^{er}
Mentions marginales

L'officier de l'état civil
Sceau

le 1^{er}
l'officier de l'état civil
Sceau

Mariage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT

le 10 mai 2014

Les futurs époux ont déclaré⁽¹⁾
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

18

Mentions marginales

Néant

le 4 juin 2014

15 heures 15



(1) lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom suivant déclaration conjointe en date du ...
(2) Prénom et nom du père et de la mère.

(3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apportés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(4) Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été contracté mariage » ou « qu'un contrat été a été reçu le... par Me..., notaire à »

Extrait de l'acte de naissance n° 1042 1984

Le 03 novembre 2009

2

17 heures 08 minutes

est né(e)

Lízéa, Carmela, Aysenur
CAN

Suivant déclaration conjointe
du choix du nom en date du : 05/11/2009

du sexe féminin
(Seine-et-Marne)

Toussaint-en-Brie

13

reconnue(e)¹⁴⁾ le 03 aôut 2009 en la mairie de
Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)
par ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾

18 juin 2014

Officer de l'ordre civil

520

Extrait de l'acte de décès n°

11

6

Délivré conforme aux registres, le
Mention marginale ¹⁰

*L'officier de l'état civil
Scœu*

Il existe peu de place à la solidité dans la fratrie en tant que moyen de transmission de la résistance psychique aux crises.

matérielles établies par décomposition de la matière dans l'acte du récit, mais aussi dans l'acte de narration de l'auteur qui indique dans l'extrait par « de l'Historien. N.D.M. note le... ».

17. *Si l'assurance est échuee ou terminée, tous qui la réclament doivent être avisés de la date à laquelle le cas échéant, l'assurance devient ou devient déclarée conjointement ou dans les deux cas à la partie 1^{re} partie et au*

El Profesore, a d'ix y a fin, ha d'adreçar el seu disc a un altre
recinte d'acordament en professore, sempre hi cas: « per la pàtria »,
« cas la pàtria » o « per les pàtries del món ».

Donc l'opérateur sur la plage relative à la radio n'a pas de moyen de faire varier la puissance des messages.

6) Indiquer selon la situation « Discutable », « sûr » ou « Probable » en fonction de la date de fin de l'accouchement.

Deuxième ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 9/9

Le 03 janvier 2013
 à 13 heures 50 minutes
 est né(e)⁽²⁾ Yeline, Carmel, Thaïs
 CAN

du sexe Féminin à Tournan-en-Brie
 (Seine-et-Marne)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 04 janvier 2013 en cette
 mairie par son père

Délivré conforme aux registres, le
 Mentions marginales⁽⁵⁾

18 juin 2014
 L'officier de l'état civil
 Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

[6]

à

Délivré conforme aux registres, le
 Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie... 2^{re} partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le... »

Troisième ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 331.

Le 17 mai 2016

à 04 heures 00

est né(e)⁽²⁾ Tehani, Carmen, Déniz
 CAN

du sexe Féminin à Tournan-en-Brie (Seine et Marne)

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le
 Mentions marginales⁽⁵⁾

18 mai 2016
 L'officier de l'état civil
 Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

[6]

à

Délivré conforme aux registres, le
 Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent acte.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Précocin, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».